Cette fiche s’adresse aux salariés

***Chaque salarié à son niveau peut être acteur***

***de la limitation de la propagation du virus***

***et ainsi de la non prolongation du confinement***

***et du déclin de l’épidémie***

V

ous reprenez votre activité professionnelle après une absence de l’entreprise.

Elle peut être en rapport avec :

* Un arrêt pour garde d’enfant.
* Du chômage partiel.
* Un retour de zone ou contact avec Covid-19.
* Une interruption de travail au titre d’une vulnérabilité personnelle.
* Une interruption de travail au titre du contact avec une personne vulnérable.
* Un arrêt maladie pour un autre motif que le Covid-19.
* Un retour de télétravail.

**N’est pas traité ici le cas particulier d’un salarié ayant été atteint lui-même d’un Covid-19.**

**Si dans les jours qui précèdent votre retour vous avez des symptômes de la maladie, prenez contact par téléphone avec votre médecin traitant mais ne vous rendez pas sur votre lieu de travail.**

Compte-tenu de la crise sanitaire en cours, rapprochez-vous de votre employeur, dès votre retour ou avant votre retour si possible, afin de prendre connaissance de l’organisation actuelle de votre entreprise, y compris les modifications vous concernant.

Une nouvelle organisation a probablement été nécessaire et mise en place pour s’adapter à l’épidémie actuelle.

Il est indispensable que vous en preniez connaissance.

➀ **Avant de prendre votre poste, veillez à bien vous informer concernant :**

* L’identité de la personne allant vous accueillir ou référent COVID s’il existe.
* L’existence d’un livret de retour en entreprise.
* L’existence d’un plan de continuité de l’activité (PCA).
* A défaut renseignez-vous sur les mesures spécifiques mises en place par votre hiérarchie comme par exemple :
* *De nouvelles modalités organisationnelles : nouveau lieu de travail, nouveaux horaires, modalités d’organisation des repas et des pauses, modalités d’accès aux locaux de votre entreprise et à votre poste de travail, nouveaux process de travail, nouvelles modalités de déplacement…).*
* *Nouvelles modalités techniques (outils numériques, modalité/fréquence du nettoyage..).*
* *Nouvelles modalités d’échanges (téléconférence..).*
* *Les moyens de protection spécifique au Covid-19.*
* *Les formations prévues liées à ce contexte.*

*Consulter la fiche Ministérielle de conseils en période Covid, la plus adaptée à votre secteur d’activité*, sur le lien gouvernemental : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Pensez à vous munir de l’attestation officielle émise par votre employeur, en cas de déplacement impérieux pour raison professionnelle.**

➁ **A votre arrivée et sur votre poste :**

* Contactez votre référent hiérarchique pour connaitre les mesures de prévention spécifiques COVID mises en place, notamment organisationnelles, techniques et en termes de moyens de prévention.
* Prenez connaissance des recommandations de réorganisation du poste et de l’activité (*Cf. : Fiche – Éléments de réflexion à destination des employeurs souhaitant ré-ouvrir leur activité*).
* Participez au non propagation du virus en respectant les consignes et en étant force de proposition concernant l’organisation du travail mise en place et les mesures préventives à adopter, notamment. Pour rappel les mesures barrières et de distanciation (*Cf. : Annexe 1*).
* Munissez-vous des équipements de protection individuels (EPI) adaptés le cas échéant.
* Veillez à l’hygiène de votre poste de travail (selon protocole interne).

➂ **Prenez soin de votre état psychologique :**

* **Si vous ressentez une détresse ou un malaise psychologique, vous pouvez solliciter votre service de santé au travail.**
* **De manière générale :**
* Échangez et faites remonter vos difficultés identifiées, notamment celles générées par le changement.
* Favorisez les attitudes bienveillantes.

**Numéros et liens utiles :**

* **Votre responsable direct :** ………………..……………. / 🕾 :………………………..
* **Elus CSE :** …………………………………………………. / 🕾 :……………………….
* **Référent Covid :** ……………………….…………………. / 🕾 :…………………….….

En cas de besoin, pensez à contacter votre Service de Santé en Travail :

* **Coordonnées du SSTI :** …………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………….

🕾 : …………………….…. / @ : …………………………………………………………

Un numéro vert national gouvernemental répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [**0 800 130 000**](tel:0800130000).

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d’un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'[**espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles**](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap).

Vous pouvez également vous tenir informé sur **le compte WhatsApp ou messenger du Gouvernement**, accessible au numéro : **07 55 53 12 12**.

**Attention, la plateforme téléphonique et le chatbot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux**.

SAMU ([**15**](tel:15)) ou pour les sourds et malentendants ([**114**](tel:114)).

@ @

**🕾** @

**ANNEXE**

***ANNEXE 1* : RAPPEL DES GESTES BARRIERES ET DE DISTANCIATION**

* **Les gestes barrières à adopter**



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

* **La distance sociale préconisée**

Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d’un mètre de distance** les uns des autres.

**Source** : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

***ANNEXE 2* : LES SIGNES D’INFECTION AU SARS COV-2**

* **Quels sont les signes ?**
* **Comment se transmet-il ?**

**Source** : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

***ANNEXE 3* : USAGE DU MASQUE ET RETRAIT DES GANTS**

* **Usage du masque**
* **Retrait des gants**